



# Comité Social d'Administration Forêt Agriculture 14 mai 2024 COMPTE-RENDU

Paris, le 15 mai 2024

L'UNSA était représentée par Jérôme Chaur, Fabienne Durand et Gaël Guedes

Le DGPE présidait cette seconde réunion du CSA Forêt Agriculture, 7 mois après l'installation le 28 septembre dernier de cette nouvelle instance.

En préambule l'UNSA a apporté son soutien aux services économie agricole (SEA) en grève, en particulier aux agents de la DDT ISERE (38).

## Introduction :

Les organisations syndicales (OS) ont soulevé plusieurs problématiques. Elles ont abordé les grèves dans certains SEA, la surcharge de travail sans reconnaissance, les outils défaillants, et les formations insuffisantes pour mener les missions.

L'annonce du 13 mai du report de la date limite de dépôt des dossiers a accentué le mal être. De plus, elles ont pointé du doigt la confusion médiatique sur la typologie des contrôles et la communication gouvernementale prompte à faire des effets d'annonce que les services doivent ensuite assumer sans moyens supplémentaires. Pire, les agents, confrontés à des ordres contradictoires, subissent une saturation de mails. Ils attendent de l'apaisement, une reconnaissance et un soutien du Ministre.

Enfin, les organisations syndicales ont demandé qu'un représentant ASP soit présent au CSA FA.

**Réponse de l'administration :** L'administration est consciente du malaise et de l'épuisement des agents dans les services. Elle connaît l'investissement de chacun en services déconcentrés comme en administration centrale pour répondre au mieux aux paiements des aides PAC et aides d'urgence.

Pour le report de la date de dépôt des dossiers, elle a été prise au regard d'un nombre important de dossier à déposer avant le 15 mai. Il s'agit du report de la date d'application des pénalités de retard. La période globale de dépôt de dossiers reste inchangée.

**Méthode et calendrier pour les instances CSA FA :** Ce CSA a été convoqué rapidement pour aborder en priorité les aides PAC en raison de l'actualité (crise agricole, paiements PAC 2023, télé-déclaration PAC 2024). L'administration n'oublie pas la thématique forêt et propose de l'aborder en priorité au prochain CSA du 8 octobre.

L'administration prévoit de tenir la formation spécialisée (FS) le 18 juin, en présentiel ou en distanciel, selon les conditions de transport et d'hébergement. Les groupes de travail se réuniront exclusivement en distanciel, tandis que les CSA exceptionnels adopteront un mode hybride (présentiel et distanciel).

Enfin, l'administration souscrit à la proposition d'un représentant de l'ASP en CSA.



## Mis en œuvre de la nouvelle programmation PAC 2023-2027

L'UNSA a souligné la pression croissante sur les agents. Le droit à l'erreur est bénéfique pour la profession agricole, mais il met les services sous pression pendant l'été pour corriger des dossiers mal faits. Cette période d'été était un moment pour instruire plus sereinement et souffler après la période difficile de mai-juin. Les mois à venir seront chargés, avec une inquiétude pour 2024, avec une instruction encore plus au pas de charge.

L'administration estime que la campagne 2023 aurait été plus difficile sans la collaboration entre la DGPE et l'ASP pour anticiper le déploiement des outils 2 ans avant l'application, notamment le monitoring des surfaces en temps réel (3STR).

En 2021, en associant certains SEA, les anciens et nouveaux systèmes ont coexisté (campagne à blanc pour le nouvel outil) pour permettre un fonctionnement le plus optimal possible dès 2023.

Enfin, l'administration reconnaît que l'application du droit à l'erreur sollicite plus fortement les agents pendant l'été mais il a permis de rattraper de nombreux dossiers. Enfin, cette nouvelle PAC 2023-2027 se caractérise par une moindre évolution réglementaire et une forte amélioration des outils (3STR). Ces évolutions devraient alléger la charge de travail.

### Dysfonctionnement des outils :

L'UNSA a revendiqué que les marchés informatiques couvraient plusieurs campagnes PAC pour améliorer les outils. Actuellement, le passage de flambeau entre prestataires nuit aux services instructeurs. De plus, il est essentiel d'associer les services à la rédaction des instructions techniques et aux développements d'outils. Enfin, les agents en SEA ressentent un manque de respect de la part de la DRAAF et de l'ASP, car des annonces sont faites directement à la profession sans ni les informer, ni leur donner la capacité de répondre. Les agents se sentent débordés et lassés du « vite fait, mal fait » et d'un management politique plutôt que technique.

**ISIS** : L'action sur cet outil vise à le consolider, corriger les bugs et améliorer l'ergonomie. Les erreurs du prestataire sur la campagne 2023 ont été corrigées par les collègues de l'ASP.

La DINUM a également formulé des recommandations suite à un audit, et un autre audit a proposé des pistes pour un meilleur développement de l'outil qui remplacera ISIS.

**SAFRAN (remplaçant d'OSIRIS)** : Cet outil pour l'aide PAC à la prédation, malgré ses imperfections, a permis de verser des aides dans les régions qui ont choisi SAFRAN. La complexité de l'outil reflète également la complexité réglementaire, notamment la prise en compte de multiples cas particuliers de prédation.

Dans une optique d'amélioration, l'ASP a créé un groupe d'utilisateurs avec des agents des SEA pour simplifier l'informatique d'ici 2025 (pré-remplissages) et proposer des simplifications réglementaires en parallèle.

**Durée des marchés** : Sur ce sujet, le code des marchés publics impose les durées maximales. Il sera compliqué de prendre des marchés plus longs mais il est possible d'anticiper les bascules entre prestataires s'il y a changement.

**Le ressenti des agents** : Le ministre et la DGPE sont conscients des difficultés et privilégient la réalité technique plutôt que des promesses non tenables. Le ministre reconnaît les efforts pour tenir les délais de paiement. La DGPE a réuni le « G13 » suite à un courrier du 3 avril alertant sur les troubles psychosociaux dans les services. En réponse, elle a réactivé le plan d'action SEA mis en place en 2015-2016 pour faciliter le quotidien des agents.

Dans les territoires, les directeurs de DDT font majoritairement tampon entre la profession agricole, le Préfet et les SEA. Ils tiennent un discours technique face à une demande politique. La communication avec les agriculteurs est certes intense, difficile mais régulière. La profession agricole est aussi consciente qu'elle a besoin des SEA car les chambres d'agriculture ne pourront pas tout faire.

Enfin, l'annonce du paiement au 15 mars par le Premier Ministre a suscité un amalgame faux de la part de la profession agricole en mélangeant toutes les aides, alors que le calendrier de paiement du second pilier reste décalé. L'administration a réalisé des progrès depuis la précédente programmation (2015-2022) avec le rattrapage du retard de paiement et le paiement des aides 2023 aux bonnes échéances. Cependant, ces efforts ont entraîné de la fatigue, et l'administration reconnaît qu'une action est nécessaire.

**Moyens dans les services déconcentrés :** Un marché d'intérim est lancé pour recruter des moyens complémentaires dès juin-juillet pour la planification écologique.

**Les OS prennent bonne note des moyens supplémentaires. Mais comment les former avec des agents qui sont déjà en surcharge de travail ? Il y a un manque d'écoute des alertes du terrain et des agents expérimentés. Les agents en poste passent leur temps à former les personnels qui arrivent.**

## Suite de la crise agricole et conséquences

**Point d'étape sur la simplification :** Les revues des missions ont porté sur les missions les plus chronophages. Concernant le contrôle de l'agrément GAEC, la périodicité des contrôles a été allongée à 7 ans au lieu de 4 ans par des groupes de travail en janvier. L'harmonisation des pratiques entre départements est en cours, tout comme la simplification des formulaires. Pour le contrôle des structures, l'objectif est de simplifier et d'adapter l'outil d'instruction pour une meilleure utilisation, avec des développements prévus début 2025.

L'UNSA a alerté que les mesures de simplification vont dégager peu de temps d'agent (ETP) mais allégera seulement la surcharge de travail et apportera un peu de sérénité d'action. L'utilisation de l'outil LOGICS pour le contrôle des structures varie selon les schémas régionaux. S'ils répondent aux besoins locaux, ils sont utilisés.

**Réponse de l'administration :** L'administration confirme que l'objectif de simplification des procédures et des missions vise d'abord à alléger le quotidien.

**Contrôle unique :** Une mission interministérielle est en cours pour analyser les contrôles, l'acceptation, les suites et les sanctions. Le rapport devrait être remis au Premier Ministre rapidement. Ce sujet est un sujet européen et non franco-français.

La coordination des contrôles, datant de 2015, est disparatée, surtout en dehors du périmètre MASA et elle peut être améliorée.

Le ministère maintient le principe que l'aide publique implique un contrôle et le ministre n'a pas donné de consigne d'arrêter les contrôles. Certes, le Préfet peut décider d'effectuer ou non un contrôle en fonction des circonstances, y compris le recours aux forces de l'ordre.

Enfin, pour la protection des agents, un plan d'action pour maîtriser le risque de contrôle est en place, avec des dispositifs de soutien (signalement des incidents de contrôle, soutien psychologique, etc...).

L'UNSA est intervenue sur la séparation des contrôles judiciaires des contrôles administratifs sous contrôle du Préfet. Il sera très important de définir très clairement ce que sera le contrôle unique et son périmètre. Un contrôle judiciaire ne peut pas être inclus dans le « contrôle unique »

Elle propose aussi de mieux former aux contrôles administratifs dans les lycées agricoles. Apporter cette culture avant que les agriculteurs soient en activité apaiserait les tensions sur le terrain.

Enfin, elle a sollicité un outil informatique national harmonisé pour la coordination. Actuellement chaque département a développé son outil maison et coordonne à sa manière.

**Réponse de l'administration :** Les préfets sont très sensibles à la coordination des contrôles dans toute leur diversité (contrôles PAC, sanitaires, environnement, finances etc..). Les DDT ont pu réaliser plusieurs contrôles sans difficulté car pour percevoir l'aide, il faut réaliser le contrôle.

S'agissant du développement d'un outil national de coordination des contrôles, la question juridique du RGPD doit être analysée. Une expertise est en cours auprès de la DAJ et de la CNIL.

**Question UNSA pour les agents FEADER en région et leur restauration collective :**

**Réponse de l'administration :** Le MASA a transféré les crédits y afférant dans le « sac à dos agent ». La balle est désormais dans le camp des régions sur ce sujet qui ne relève désormais plus de la compétence du MASA. C'est aux conseils régionaux de trouver des solutions de restauration pour les agents transférés de type conventionnement avec des RIA ou restaurants d'entreprise par exemple.



## Déclaration liminaire CSA FA

Paris, le 14 mai 2024

Mesdames, Messieurs,

A titre préliminaire, l'UNSA-AAF tient à souligner qu'elle apporte son soutien aux agents des SEA en grève et notamment ceux de la DDT de l'Isère.

En ouverture de ce deuxième CSA Forêt Agriculture, elle tient également à souligner l'envoi tardif des documents de préparation de cette instance, qui plus est dans cette période fortement impactée par les vacances scolaires et les ponts de mai.

Avant d'aborder les points de l'ordre du jour, nous souhaitons faire à nouveau de point, comme le 28 septembre dernier, sur l'ambiance dans les services en charge de la forêt et de l'agriculture et porter à votre connaissance le marasme ambiant et le mal être des agents qui sont au mieux en perte du sens de leurs tâches et pour nombre d'entre eux ressentent un profond sentiment d'abandon et d'incompréhension de la part de leurs donneurs d'ordres. Volontairement, ce sont exactement les mêmes termes que ceux utilisés dans la précédente déclaration liminaire, dans le but de souligner qu'entre-temps RIEN n'a été fait pour soulager nos collègues et les soutenir. Au contraire, la situation s'est fortement dégradée depuis la crise agricole de ce début d'année. Les propos du Premier Ministre et du Ministre en charge de l'Agriculture pour apaiser les tensions avec la profession ont donné à celle-ci un sentiment de totale impunité qui se ressent largement dans les relations au quotidien que les collègues peuvent avoir avec les exploitants : il n'y a plus de respect à l'égard des gestionnaires, les exigences sont toujours plus fortes pour le traitement des dossiers...

Dans les Services d'Économie Agricole des DDT(M), la mise en place de la nouvelle programmation PAC, pourtant dans sa deuxième année déjà, reste chaotique et les services départementaux sont plus que jamais sous la pression quotidienne de la profession agricole. Nos collègues sont dans une situation d'inconfort grandissante, car ils sont toujours dans l'incapacité de remplir leurs missions dans la sérénité. La base usager ISIS est toujours en consolidation après plus d'un an d'utilisation.

Entre retards, ordres et contre-ordres, les SEA sont sous l'eau. Il y a en ce moment dans tous les SEA de France une pression locale de toute la ligne hiérarchique : Préfet, directions de structure, chefs de service en amplificateur de cette pression pour d'une part répondre aux exigences toujours grandissantes de la profession et d'autre part, surtout veiller à ne pas faire de vague au sein de cette profession agricole que les Préfets surveillent comme le lait sur le feu.

Attention, ceci ne concerne pas que les agents au sein des unités en charge de l'instruction des aides PAC ; cette gangrène gagne tous les domaines couverts par les SEA, que ce soit la gestion du foncier, les crises agricoles, les crises conjoncturelles....

Il faut répondre à toutes les exigences de la hiérarchie sans que les effectifs en place soient suffisants ; les demandes fusent en permanence et sans réelle cohérence. Les agents sont sous pression constante d'un management complètement déshumanisé.

Alors aujourd'hui, une fois de plus, nous vous alertons afin que vous donniez des directives claires pour que tout ceci prenne fin et que les SEA et leurs agents retrouvent une sérénité de travail suffisante pour éviter de broyer les femmes et les hommes qui accomplissent toujours leur mission avec un grand professionnalisme et une conscience professionnelle plus grande encore.

Nous vous demandons instamment d'en finir avec les discours politiques qui tendent à accuser l'administration et les agents qui la composent d'être pointilleuse, inefficace et tout ceci aux détriments des « pauvres agriculteurs ».

Nous attendons que Monsieur le Ministre de l'Agriculture et de la Souveraineté Alimentaire prenne, sans détour aucun, faits et causes pour ses agents et rappelle à la profession agricole ses obligations de respect des femmes et des hommes de son ministère et des réglementations qui la concernent.

Sans cette prise de position forte en faveur de notre communauté de travail, nous ne pourrions qu'acter l'abandon des agents à la vindicte de la profession agricole. De plus, si la situation venait à perdurer, nous ne nous interdisons nullement, en fonction des circonstances, de demander la convocation en urgence de cette instance (CSA Forêt Agriculture).

Dans la continuité des annonces des politiques destinées à contenter la profession agricole sans mesurer les implications de telles déclarations pour les agents concernés, parlons à présent de la promesse faite de la mise en place du « contrôle unique ».

Personne aujourd'hui n'est capable de dire de quoi on parle lorsqu'on dit « contrôle ». Parle-t-on des contrôles administratifs de la PAC, ceux à vocation judiciaire, contrôles des autres ministères (écologie, finances (douanes, fisc et impôts), santé protection sociale (MSA), travail...), tous...

Personne aujourd'hui n'est capable de dire de quoi on parle lorsque l'on dit « unique ». Quels sont les contrôles concernés ? Les contrôles dans le giron du ministère à vocation administrative, à vocation judiciaire, les contrôles des autres ministères (écologie, finances (douanes, fisc et impôts), santé protection sociale (MSA), travail...), tous...

Tout ceci pour démontrer qu'il est illusoire de penser pouvoir coordonner l'ensemble de ces contrôles, pour certains constatés en flagrance. Pour autant, il est urgent de définir le périmètre concerné et de le restreindre à ce qui est faisable en termes de coordination administrative : les contrôles administratifs PAC ? Les contrôles à vocation judiciaire ? Tous ces contrôles ?

Nous voulons également que notre ministre de tutelle rappelle à la profession agricole que :

1 - comme dans toutes professions (ni plus, ni moins), lorsque l'on perçoit de l'argent public (une aide, une subvention, une avance de trésorerie...) on en accepte la contrepartie, à savoir un contrôle de l'État. Il ne faut pas oublier que l'administration, dans notre pays, est là pour s'assurer de la bonne utilisation des fonds publics ; il appartient à nos politiques de le rappeler aux citoyens, qu'ils soient agriculteurs ou pas ;

2 – l'octroi des crédits européens de la PAC, dont la France est bénéficiaire net, est soumis au respect de la réglementation européenne en termes de taux de contrôle et cibles de contrôle. Le non-respect de cette réglementation signifierait un refus d'apurement de la part de la Commission Européenne avec la conséquence d'un report de charge sur le budget national, ce que la France n'a pas les moyens de s'offrir.

Je vous remercie de votre attention.